

Mise en accusation de l'ancien Premier ministre: L'Autopsie du vote

Contributed by Laoual Sallaou Ismaël (Roue de l'Histoire n° 410 du 25 Juin 2008)
Friday, 27 June 2008

Il était presque minuit le lundi 23 juin 2008 quand le résultat du vote de la mise en accusation de l'ancien Premier Ministre Hama Amadou était tombé. 102 députés formant le collège électoral et ayant le droit de vote ont exprimé leur suffrage. Comme un couperet, le résultat du scrutin qui s'est déroulé dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale pendant plus d'une heure de temps et à bulletin secret est tombé. 72 députés sur les 112 composant ce jour-là notre parlement ont voté en faveur de la résolution de mise en accusation de l'ancien Premier Ministre Hama Amadou. Ils étaient au nombre de 112 au lieu de 113 car, comme on le sait, il manquait un d'entre eux, M. Ibrahim Chaïbou dit Illo Maï Katako, décédé il y a une dizaine de jours de cela. Les formalités administratives devant permettre à sa suppléante Mme Halimatou Diallo, de prendre sa place n'ayant pas encore été effectuées, l'effectif de l'Assemblée était de 112 ce lundi 23 juin.

Sur les 112 députés de l'Assemblée Nationale, seuls 102 ont le droit de vote lors d'une mise en accusation. En effet, il y a 10 députés qui sont membres de la Haute Cour de Justice (HCJ) dont sept (7) sont des juges titulaires et trois (3) des juges suppléants. La loi sur le fonctionnement de la Haute Cour de Justice ôte à ces députés le droit de participer à des débats au moment de la mise en accusation et aussi le droit de voter. C'est ce qui réduit le corps électoral de la mise en accusation à 102 électeurs. Et selon la loi, la majorité requise pour que la résolution de mise en accusation soit adoptée reste toujours la même, c'est-à-dire la moitié plus une voix des 112 députés composant l'Assemblée Nationale soit 57 voix. Il fallait donc que la résolution de mise en accusation rassemble plus de 57 voix pour être adoptée. Cette situation a provoqué de vives inquiétudes au niveau de certains députés partisans de l'adoption de la mise en accusation, car il est plus facile d'obtenir 57 voix sur 112 que 57 voix sur 102. Ceux qui ont rejeté cette résolution de mise en accusation sont au nombre de 28. Un vote a été déclaré nul et un député n'a pas participé au vote. Aucune abstention n'a donc été enregistrée. 72 députés favorables à la mise en accusation emportent d'une façon écrasante sur les 28 qui l'ont rejeté. Quelle analyse faire de ce résultat lorsqu'on se rappelle que la majorité parlementaire et présidentielle est composée de 87 députés sur les 113 que compte l'Assemblée Nationale. Cette majorité qui soutient l'action gouvernementale se compose de 48 députés membres du groupe parlementaire MNSD-Nassara et apparenté PSDN-Alhéry dont un député de ce dernier parti. Le MNSD-Nassara, le plus grand parti du Niger actuellement, a été présidé pendant 9 ans par Mamadou Tandja et pendant ces huit dernières années, par Hama Amadou. C'est le parti qui détient principalement le pouvoir actuellement au Niger et de son sein sont sortis le Président de la République Mamadou Tandja, le Premier Ministre Seïni Oumarou et au moins 1/3 de l'équipe ministérielle. Ce parti se partage les arcanes du pouvoir dans toutes les institutions nationales avec les autres partis de la majorité. C'est le gouvernement dont le Président du Conseil et le chef du gouvernement sont issus de ce parti qui a transmis la demande du procureur de la République pour mettre en accusation devant la Haute Cour de Justice l'ancien Premier Ministre Hama Amadou. Pour les observateurs qui méconnaissent les mésententes, les turbulences, les contradictions et contentieux au sein du MNSD-Nassara, ils peuvent supposer que les 48 députés du groupe parlementaire MNSD-Nassara et apparenté PSDN-Alhéry voteront en bloc et tous ensemble et uniformément soit contre soit pour la résolution de mise en accusation. Mais le MNSD est divisé aussi bien au niveau des structures du parti qu'au niveau du parlement, une situation qui avait été exprimée avec beaucoup de peine, le président du groupe parlementaire du MNSD, Me Cissé Oumarou, à l'occasion des explications de vote. Dès le dépôt sur le bureau de l'Assemblée Nationale de la demande de mise en accusation de l'ancien Premier Ministre, les observateurs avertis de la scène politique nationale ont pronostiqué que au moins 20 députés sur les 48 de ce groupe parlementaire voteront en faveur de cette mise en accusation et contre le Premier Ministre Hama Amadou alors que 28 autres la rejetteront parce qu'ils sont amis et proches du président du MNSD. En définitive sur les 72 voix rassemblées en faveur de la mise en accusation, certains observateurs pensent que 20 voix proviennent du groupe parlementaire MNSD. Ce groupe parlementaire s'est donc trouvé divisé en deux. Sachant que la résolution de mise en accusation a été rejetée par 28 députés, les mêmes observateurs supposent que les autres voix viennent des députés de l'ANDP-Zaman Lahiya. Les députés de ce parti n'ont pas fait mystère de leur détermination de voter au secours de Hama Amadou, président du MNSD, personnalité qui jouit aujourd'hui de toutes les attentions et précautions du Colonel Moumouni Djermakoye Adamou. Ce dernier avait d'ailleurs, selon des sources bien informées, entraîné un groupe d'amis de l'ancien Premier Ministre au domicile du Général Ali Saïbou, ancien Président de la République du Niger pour que ce dernier intervienne auprès du Président Tandja en faveur de M. Hama Amadou. Ainsi donc, l'ANDP et les députés élus sous la bannière de ce parti affichent leur soutien inconditionnel vis-à-vis du président du MNSD. Les autres partis de la majorité quant à eux n'ont pas la même position et la même lecture de la demande de mise en accusation. La CDS-Rahama de Mahamane Ousmane a affiché dès le début de cette session extraordinaire de mise en accusation sa ferme détermination de voter la résolution. Les trois députés militants du CDS et membres de la commission ad hoc de mise en accusation se sont tous exprimés en faveur de cette mise en accusation. Dès lors, il n'y a plus de doute, la CDS s'est rangée du côté des députés qui veulent laisser la justice faire son travail. Une réunion préalable des députés de cette formation politique a pris les soins et les mesures nécessaires pour que la position du groupe soit uniforme. D'ailleurs, lors des explications de vote, le président du groupe parlementaire CDS, M. Maïdagi Allambèye a prononcé un important réquisitoire contre la gestion du fonds d'aide à la presse et a appelé ses camarades de groupe à voter en faveur de la résolution de mise en accusation. Ce groupe parlementaire fort de 22

députés a disposé de 20 voix puisque 2 députés de la CDS sont membres de la Haute Cour de Justice, donc privés de droit de vote. Le groupe parlementaire PNDSTarayya et apparentés PNA et PPN-RDA se compose de 25 membres dont un récemment décédé et deux interdits de vote pour leur appartenance à la Haute Cour de Justice. Il ne reste donc que 22 voix du groupe PNDS et apparentés PNA et PPN-RDA. A ce niveau, on apprend aussi dans les milieux parlementaires que toutes les 22 voix de ces députés sont allées en faveur de la résolution de la mise en accusation, conformément aux consignes de vote du président du groupe M. Kalla Hankourao. Le groupe parlementaire du Rassemblement des démocrates ou quatrième groupe est composé de 18 députés dont 7 du RSD-Gaskiya, 6 du RDP-Jama’a et 5 de l’ANDP-Zaman Lahiya. Ce groupe est représenté au sein de la Haute Cour de Justice par un député du RDP-Jama’a et un député de l’ANDP-Zaman Lahiya qui est d’ailleurs le président de l’institution à savoir M. Moumouni Djermakoye Adamou. Ce groupe n’est pas homogène. Même si la consigne de vote du groupe des Démocrates a été claire et appelait au vote favorable de la demande de mise en accusation, dans les milieux de l’Assemblée nationale, on raconte que les députés RSD et RDP ont voté en faveur de la mise en accusation, tandis que ceux de l’ANDP par contre, sont indexés d’avoir voté contre la résolution en harmonie avec les députés MNSDNassara, amis de l’ancien Premier Ministre. C’est pourquoi, les observateurs supposent que les 28 voix qui se sont prononcées contre la mise en accusation sont composées de trois (3) voix des quatre députés votants de l’ANDP et de 25 voix des députés du MNSD partisans de Hama Amadou. En tout cas, dans les milieux parlementaires, personne ne suppose qu’il y a eu un député des groupes parlementaires PNDS, CDS-Rahama et des partis RDP-Jama’a ou RSD-Gaskiya qui a voté contre cette résolution de mise en accusation. En récapitulant, on peut avoir la répartition suivante des 72 voix : - Groupe parlementaire CDS-Rahama : 20 voix -Groupe parlementaire PNDS-Tarayya et apparentés PNA’Al-Oumma et PPN-RDA : 22 voix -Parti RSD-Gaskiya : 7 voix -Parti RDP-Jama’a : 3 voix -groupe parlementaire MNSD hostile à Hama Amadou : 20 voix. Il faut rappeler que le 31 mai 2007 lors du vote de la motion de censure 62 députés se sont prononcés favorablement à la motion de censure qui a fait tomber le gouvernement de M. Hama Amadou et cette fois, leur nombre a augmenté de 10 malgré la non participation des 10 membres de la Haute Cour de Justice interdits, de part la loi, de vote lors des mises en accusation. Une situation qui traduit le véritable malaise qui gangrène le MNSD-Nassara, tant dans ses structures qu’à l’Assemblée nationale.